

le 23 juin 2004

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son quatrième rapport de la session.

Le comité se réunit le 22 juin 2004 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 57, *Loi sur l'optométrie de 2004*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité étudie aussi le projet de loi 62, *Loi sur les embaumeurs, les entrepreneurs de pompes funèbres et les fournisseurs de services funèbres*, dont il recommande à la Chambre d'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par M. Betts, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Milton Sherwood, député



QUATRIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Première session
55^e législature
du
Nouveau-Brunswick

le 23 juin 2004

MEMBRES DU COMITÉ

M. Sherwood, président
M. Betts, vice-président
M. MacDonald
M. Holder
M. Stiles
M. Williams

M. Malley
M. Landry
M. Armstrong
M. Kennedy
M. McGinley
M. Burke